



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : fermeture de la moitié de place Ambroize Croizat**  
**ARR 2026-06-02-95 -**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par la société SARL EGBTP implantée à EXINCOURT -25400-

Vu l'avis favorable du directeur des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement des travaux de rénovation et de réfection de la salle polyvalente

-- ARRÊTONS --

**ARTICLE 1 :** En raison des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente par la société EGBTP et de délimiter une zone réservée aux engins de manutention, la moitié de la Place Croizat sera fermée à la circulation et au stationnement du 10 juin 2026 au 10 août 2026.

**ARTICLE 2 :** Cette zone sera délimitée de la manière suivante : La première rangée devant la porte d'entrée attenante à la salle, les trois premières places devant le bâtiment de la fonderie, les six places jouxtant la place à mobilité réduite qui sera également obstruée. La circulation sera réglementée par les forces de Police nationale et municipale. Les véhicules stationnés gênant le bon déroulement du chantier durant ce laps de temps seront mis en fourrière conformément à la loi et au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 Juin 2026.

L'Adjoint aux travaux.

Monsieur Patrick LIEGEART.

